

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES ACTIONNAIRES

DU 21 JANVIER 1863.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE.

ADMINISTRATEURS.

MM. EUG. SANDHERR, notaire honoraire, Président du Conseil d'Administration;
Hⁱ BOCK, ancien manufacturier;
ED^d VAUCHER, négociant;
Hⁱ BOERINGER, manufacturier;
DAN^l BAUMGARTNER, manufacturier;
L^r HUGUENIN, manufacturier;
A^{te} KULLMANN, négociant;
Jⁿ KOECHLIN-DOLLFUS *, manufacturier;
JUL^r KOECHLIN, manufacturier;
FRÉD^e ENGEL, id.
Jⁿ MIEG-KOECHLIN, manufacturier, secrétaire du Conseil d'administration;
J.-GAB^l GROS, négociant.

CENSEURS.

MM. Jos. KOECHLIN-SCHLUMBERGER *, Maire de Mulhouse;
Jⁿ MANTZ-BLECH, ancien négociant;
Jⁿ DE FRÉD^e SCHOEN, ancien négociant.

DIRECTEUR.

M. TH^{re} POUVOURVILLE.

RAPPORT

Présenté par M. E. Sandherr, président du Conseil d'administration,

A l'assemblée générale des Actionnaires du 21 Janvier 1865.

MESSIEURS,

Votre réunion habituelle, fixée par les statuts au mois de Janvier, a pour principal objet l'audition du rapport des opérations du Comptoir d'escompte pendant l'exercice clos le 31 Décembre précédent, et ensuite l'élection du tiers des membres sortant du Conseil d'administration et du Comité de censure, en conformité des articles 45 et 53 des statuts.

Je vais, au nom du Conseil d'administration, avoir l'honneur de vous faire le rapport des opérations du dernier exercice (1862).

Ainsi que cela pouvait être prévu dès l'exercice précédent, prévisions confirmées par l'état général des affaires et par l'abaissement du taux de l'escompte à la Banque de France, qui, de 5.52 %, taux moyen de l'année 1861, est descendu à 3.77 %, taux moyen pendant l'année 1862, les résultats obtenus sont inférieurs à ceux de l'exercice précédent. Cependant, grâce à quelques opérations accessoires, ils sont encore satisfaisants et rémunérateurs du capital social, augmenté du fonds de réserve, qui auront produit cette année 7 1/2 %.

Il est, du reste, inutile d'insister sur les causes du ralentissement des affaires commerciales qui ont naturellement influé sur celles du Comptoir; elles sont à la connaissance de tout le monde.

Je vais donc résumer les opérations du Comptoir pendant l'exercice dont nous nous occupons.

Le chiffre total des opérations s'est élevé à la somme de
Fr. 33,352,195.73, représentée par l'entrée en portefeuille de 57,598 effets.
Le premier semestre a produit fr. 16,764,584.73 en 28,711 effets.
Le deuxième " " 16,587,611.— " 28,887 "
Fr. 33,352,195.73 " 57,598 "

Les effets escomptés s'élèvent à fr. 14,672,526.18 en 15,355 effets. Ceux reçus par correspondance et à l'encaissement à " 18,679,669.55 " 42,243 "
Fr. 33,352,195.73 " 57,598 "

Les frais généraux portés au budget pour une somme de
Fr. 33,387.— ne se sont élevés qu'à celle de
" 31,995.20. Il y a donc eu une diminution sensible sur ceux de l'exercice précédent.

L'exercice dont le compte est rendu a été marqué par plusieurs faillites, ensemble d'une importance de
Fr. 5,644.29; mais ce chiffre a été atténué d'une somme de
" 2,405.43 provenant de recouvrements, tant sur des créances qui ne figurent sur les livres que pour mémoire que, sur ceux éprouvés pendant cet exercice; de sorte que le Comptoir se trouve découvert d'une somme de
Fr. 3,238.86.

Quoiqu'il y ait espoir de recouvrer sur cette somme un dividende de 50 %, le Conseil d'administration, sur la proposition du Directeur, l'a fait passer par profits et pertes, pensant qu'il vaut mieux faire figurer plus tard les sommes recouvrées comme des bénéfices, que d'en distribuer aujourd'hui d'illusoire.

Il reste encore en circulation deux effets de l'importance ensemble de fr. 3,000, émis par des maisons en faillite; mais comme ils sont revêtus de trois à cinq signatures, il y a lieu d'espérer qu'il n'en résultera aucune perte.

L'exactitude des chiffres énoncés dans ce rapport a été constatée par deux membres du Conseil d'administration délégués à cet effet.

Les bénéfices de l'exercice 1862 s'élèvent à la somme de
Fr. 72,361.77 dont à déduire par les motifs ci-dessus énoncés
" 3,238.86 pour pertes présumées dans les faillites de cet exercice,
Fr. 69,122.91 reste net, dont il y a lieu d'attribuer à MM. les actionnaires, à titre de dividende obligatoire,
" 32,000.—

Fr. 37,122.91 formant le surplus à partager entre les actionnaires et le fonds de réserve, lequel, aux termes de l'article 29 des statuts, ne peut recevoir, en aucun cas, une somme inférieure à la moitié de cet excédant, jusqu'à ce qu'il ait atteint le montant fixé par l'article suivant, soit fr. 200,000.

Le Conseil d'administration, usant encore cette année de la faculté que lui donne l'article 25 susdit, a fixé à

Fr. 21,122.91 la retenue à faire au profit du fonds de réserve, parce que, d'une part, le partage par moitié aurait donné une faible fraction de dividende par action, et que, de l'autre, il est d'une sage mesure d'augmenter le fonds de réserve, qui est aussi un fonds de provision d'événements contraires. Il restera donc à répartir à MM. les actionnaires Fr. 16,000 comme dividende complémentaire, lesquels, joints au dividende obligatoire de 2 % pour le deuxième semestre de 1862, formeront ensemble une somme de Fr. 32,000, laquelle, répartie entre les 1,600 actions émises, donnera pour chaque action un dividende de fr. 20.

Le Conseil d'administration a la confiance que vous sanctionnerez cette répartition par votre vote.

Il vous propose, en conséquence, de donner votre approbation :

1° Au compte ci-dessus rendu ;

2° A la répartition des bénéfices, telle qu'elle a été établie ci-dessus; en conséquence, MM. les actionnaires recevront 2 % à titre de dividende obligatoire pour le deuxième semestre de 1862 (le premier semestre 1862 ayant été payé en Juillet), et 2 % à titre de dividende complémentaire; et il sera porté

Fr. 21,122.91 au compte de réserve, lequel, à ce moyen, sera élevé à la somme de fr. 142,839.27, soit fr. 89.21 par action.

Enfin, Messieurs, aux termes de l'article 29 des statuts, vous avez à procéder au renouvellement du tiers des membres du Conseil d'administration et du Comité de censure désignés par le rang d'ancienneté, ainsi qu'au remplacement d'un membre démissionnaire du Conseil d'administration. Les membres sortants sont :

MM. Henri Bœringer, }
Frédéric Engel, } administrateurs.
Louis Huguenin, }
Auguste Kullmann, }

Jean de F. Schœn, censeur.

Le membre démissionnaire est M. Jules Kœchlin.

Le Conseil vous propose la réélection des membres sortants, et, en place de M. Jules Kœchlin, fixé à Paris, il propose à vos suffrages M. Corneille Bernheim, dont les fonctions seront de la durée qu'auraient encore eue celles de l'administrateur remplacé.

Le Conseil ne pense pas qu'il soit nécessaire d'appuyer d'aucune recommandation sa proposition, quant à M. Bernheim, honorablement connu sur cette place, lequel a déjà fait partie du Comité d'escompte lors de la première organisation du Comptoir, et qui depuis lors lui a toujours rendu d'excellents services.

Avant de passer à la discussion et à la délibération des propositions qui vous sont soumises, ainsi qu'au vote par liste de scrutin du renouvellement du tiers du Conseil d'administration et du Comité de censure, ainsi que du remplacement de l'administrateur démissionnaire, le Comité de censure vous présentera, par l'organe d'un de ses membres, ses observations sur la régularité de la marche du Comptoir et sur l'observation des statuts.

Avant de terminer, j'ai l'honneur d'annoncer à MM. les actionnaires que les dividendes votés seront payés par la caisse du Comptoir à partir du 23 de ce mois.

Je prie M. Schœn de vouloir bien prendre la parole.

Le Président,

E. SANDHERR.

RAPPORT

présenté par M. J. de F. SCHÖEN, au nom du Comité de censure.

MESSIEURS,

L'organe habituel du Comité de censure s'est trouvé dans l'impossibilité de remplir cette année sa mission; cette tâche m'a été dévolue, et je l'ai acceptée, puisqu'il s'agissait d'accomplir un acte devenu d'autant plus facile, que, d'une part, le Conseil d'administration et, d'autre part, le Directeur ont rempli leur mission avec cette scrupuleuse exactitude à laquelle ils vous ont depuis longtemps habitués.

Le Comité de censure a été constamment représenté dans les réunions du Conseil d'administration, et il s'est assuré que le travail des Bureaux s'est continué avec zèle et dévouement.

Si, malgré l'examen scrupuleux du Comité d'escompte, quelques non-valeurs, sans importance, du reste, se sont produites, il faut se hâter de dire que, tout en les passant au compte de profits et pertes, l'on conserve l'espoir d'arriver à en récupérer une bonne partie.

Vous voyez, Messieurs, d'après l'exposé que vient de vous faire M. le président du Conseil d'administration, que l'établissement, tout en se maintenant dans l'état prospère signalé les années précédentes, continue à remplir sa mission, en donnant satisfaction à de nombreux intérêts dignes plus que jamais de sa sollicitude.

Le Comité de censure a l'honneur de vous proposer en conséquence de voter des remerciements tant à MM. les Administrateurs qu'à M. le Directeur et à MM. les Employés, pour la continuation de ce zèle infatigable avec lequel chacun s'est acquitté de sa mission.

Le Comité de censure vous propose, Messieurs, de donner votre approbation aux propositions du Conseil d'administration, ainsi qu'à son renouvellement partiel.

Au nom du Comité de censure,

J. DE F. SCHÖEN.

PROCÈS-VERBAL.

L'an 1863, le mercredi 21 Janvier, à 10 heures du matin, l'assemblée générale des actionnaires, convoquée par le Directeur, en conformité de l'article 45 des statuts, s'est réunie dans la salle de la Société industrielle.

La liste des actionnaires possédant les 1,600 actions émises, est déposée sur le Bureau, conformément à l'article 44 des statuts.

A 11 heures moins un quart, soixante-onze membres (dont plus de cinquante étrangers aux Conseils d'administration et de censure) présents ou représentés, possesseurs de 882 actions, ayant signé la feuille de présence, l'assemblée est régulièrement constituée aux termes des articles 48 et 55.

M. E. Sandherr, président du Conseil d'administration, préside l'assemblée.

La feuille de présence, constatant que les deux plus forts actionnaires présents sont MM. H. Baissade et Pierre Kullmann, le Président les proclame scrutateurs et les prie de prendre place au Bureau.

Le Bureau ainsi constitué désigne M. J. Mieg-Kœchlin pour secrétaire, et M. le Président invite M. J. de F. Schœn, membre du Comité de censure, à venir prendre place au Bureau.

Le Président donne lecture à l'assemblée du rapport fait au nom du Conseil d'administration sur les opérations du Comptoir pendant l'année 1862.

Ce rapport est suivi de celui de M. J. de F. Schœn au nom du Comité de censure.

Aucune réclamation ne s'étant élevée, l'assemblée adopte à l'unanimité le rapport et ses conclusions.

Elle vote par trois fois et à l'unanimité :

1° Le dividende de 4 % ou 20 fr. par action pour les dividendes obligatoire et complémentaire du deuxième semestre de 1862, ainsi que l'adjonction au fonds de réserve d'une somme de fr. 21,122.91 ;

2° La réélection, par liste de scrutin, du tiers sortant des membres des Conseils d'administration et de censure ;

3° La nomination aux fonctions d'administrateur, pour deux ans, de M. C. Bernheim, en remplacement de M. Jules Kœchlin, démissionnaire, par suite de sa résidence à Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,

J. MIEG-KOECHLIN.

Les Scrutateurs,

H. BAISSADE, P. KULLMANN.

Le Président,

E. SANDHERR.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DU PORTEFEUILLE.

	Effets en portefeuille au 31 Décembre 1861	1,719 Eff.	Fr. 1,586,128.79
Entrée	du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 1862	57,598 " "	33,352,195.73
		59,317 Eff.	Fr. 34,938,324.52
Sortie	id. id.	57,522 " "	32,957,799.07
	Effets en portefeuille au 31 Décembre 1862	1,795 Eff.	Fr. 1,980,525.45

ENTRÉE.

Effets escomptés	15,355 Eff.	Fr. 14,672,526.18
» pris à l'encaissement	6,488 " "	2,588,609.42
» reçus des Comptoirs d'escompte.	1,849 " "	1,140,184.71
» reçus des autres Correspondants	33,906 " "	14,950,875.42
	<u>57,598 Eff.</u>	<u>Fr. 33,352,195.73</u>

SORTIE.

Effets réescomptés à la Banque	8,863 Eff.	Fr. 12,377,943.79
» réescomptés hors Banque	1,012 " "	2,416,353.90
» encaissés sur Place	16,527 " "	5,388,662.55
» remis aux Comptoirs d'escompte	3,023 " "	1,205,965.89
» remis aux autres Correspondants	28,097 " "	11,568,872.94
	<u>57,522 Eff.</u>	<u>Fr. 32,957,799.07</u>

PROFITS ET PERTES.

Récompte du Portefeuille au 31 Décembre 1861	Fr. 11,024.55	
Produit des intérêts et changes en faveur du Comptoir	» 182,866.62	
		Fr. 193,891.17
Intérêts et changes bonifiés par le Comptoir	Fr. 76,945.35	
Effets en souffrance : pour solde de ce compte	» 3,238.86	
Registres et autres fournitures, loyer, contributions, assurance, bois de chauffage, éclairage, ports de lettres et d'espèces	Fr. 6,752.35	
Souscription pour le bureau de bien- faisance	» 300.—	
Actions du Comptoir, abonnement au timbre	» 400.85	
Frais d'acte de société et mobilier, amortissement	» 300.—	
Jetons de présence	» 542.—	
Personnel : appointements	» 23,700.—	» 31,995.20
		» 112,179.41
Excédant des Profits sur les frais et dépenses	Fr. 81,711.76	
A déduire : Récompte du portefeuille au 31 Décembre 1862	» 12,588.85	
		Bénéfice net Fr. 69,122.91

FRAIS GÉNÉRAUX.

RÉSUMÉ DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1862.

	DÉBIT.	CRÉDIT.
CAPITAL, Actions du Comptoir		800,000.—
PORTEFEUILLE, Effets en Portefeuille	1,980,525.45	
CAISSE { Espèces en Caisse 49,373.40	90,259.64	
Espèces à la Succursale de la Banque 40,886.24		
COMPTOIRS D'ESCOMPTE	24,073.44	305.55
COMPTES COURANTS DE LA VILLE ET ENVIRONS		843,217.52
AUTRES COMPTES COURANTS	155,047.17	104,425.90
REMISES à encaisser		59,730.51
COMPTES DE DÉPÔTS DE FONDS		255,998.10
COMPTE DE MEUBLES	640.—	
FRAIS d'Acte de Société	560.—	
FONDS DE RÉSERVE		121,716.36
PROFITS ET PERTES { Récompte du Portefeuille 12,588.85		65,711.76
Dividende 4 % aux Action ^{es} 32,000.—		
A porter au Fonds de Réserve. 21,122.91		
	2,251,105.70	2,251,105.70



